Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

# Culture économique, juridique et managériale

**Session 2023** • Code sujet : **23CEJM** • Durée : **4 heures**

## Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

**1. L'entreprise GEMDOUBS et son environnement** (3 questions) **Page 3**

**2. L'entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes** (3 questions) **Page 5**

**3. L'entreprise GEMDOUBS et son activité** (3 questions) **Page 7**

**4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

**Sujet officiel (PDF) :** https://coursbtsccst.fr/assets/annales/bts-ccst/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS CCST - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

# 1. L’entreprise GEMDOUBS et son environnement

GEMDOUBS fabrique du papier pour carton ondulé à partir de papiers et cartons recyclés, dans un contexte d’essor du commerce en ligne, de préoccupations écologiques et de nouvelles mesures liées à la loi AGEC. L’entreprise doit aussi examiner si l’inexécution partielle de son contrat par le transporteur TRANSDOUBS lui permet d’y mettre fin.

## Mission 1

**Question 1.1. Présenter les principales opportunités du macro-environnement de l’entreprise GEMDOUBS.**

| Dimension du macro-environnement | Opportunités pour GEMDOUBS |
|---|---|
| Politique et juridique | Loi AGEC : réduction du plastique, lutte contre le gaspillage et promotion du réemploi. Des aides publiques soutiennent la décarbonation et la chaleur biomasse industrielle. |
| Économique | Essor du e-commerce et remplacement progressif du plastique par le carton, qui accroissent les débouchés des emballages en carton ondulé. |
| Socioculturelle et environnementale | 79 % des Français se déclarent éco-responsables. Les achats privilégient notamment les produits locaux et les démarches de réduction des déchets. |

Ces évolutions réglementaires, économiques et sociétales renforcent la demande de solutions d’emballage recyclables et moins polluantes.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Loi AGEC et aides à la décarbonation, essor du e-commerce et du carton d’emballage, attentes croissantes en faveur de produits et pratiques écoresponsables.

**Question 1.2. Montrer en quoi le modèle économique choisi par l’entreprise GEMDOUBS est cohérent par rapport à ces opportunités.**

Le modèle économique circulaire de GEMDOUBS est en adéquation avec ces opportunités : l’entreprise transforme des papiers et cartons usagés en papier pour carton ondulé, avec une matière première 100 % recyclée. Elle répond ainsi à la demande d’emballages en carton, portée par le e-commerce et la substitution du plastique, ainsi qu’aux orientations de la loi AGEC.

Sa démarche RSE renforce cette cohérence : elle recycle 97 % des eaux de process et la centrale biomasse permet d’économiser 30 000 tonnes de $CO_2$. Les aides publiques à la décarbonation peuvent également soutenir ses investissements de transition.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> GEMDOUBS transforme des matières recyclées en emballages répondant à la croissance du marché, aux objectifs de la loi AGEC et aux attentes environnementales.

**Question 1.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si l'entreprise GEMDOUBS peut rompre le contrat qui la lie à l'entreprise TRANSDOUBS, qui ne récupère plus les marchandises sur certains sites en invoquant l'augmentation du prix du carburant.**

**Règle :** le contrat s'impose aux parties (article 1103 du Code civil) et ne peut être révoqué unilatéralement hors des cas prévus par la loi (article 1193). En cas d'inexécution, l'article 1217 permet notamment de demander la résolution. L'article 1195 autorise une demande de renégociation si un changement imprévisible rend l'exécution excessivement onéreuse, mais le débiteur doit continuer à exécuter ses obligations pendant cette renégociation.

**Application et conclusion :** TRANSDOUBS n'effectue plus certains enlèvements, ce qui constitue une inexécution partielle. La hausse du carburant ne l'autorise pas, à elle seule, à cesser les prestations. GEMDOUBS peut demander la résolution si le manquement est suffisamment grave, notamment après les tentatives de conciliation. La résolution n'est donc pas automatique.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut demander la résolution si l'inexécution partielle est suffisamment grave. La hausse du carburant n'autorise pas TRANSDOUBS à interrompre unilatéralement ses prestations.

## 2. L’entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes

Les activités de GEMDOUBS dépendent notamment des collectivités, de la grande distribution et des associations qui lui fournissent des papiers et cartons usagés. L’entreprise fait aussi face aux difficultés de recrutement du secteur et doit déterminer si des images de vidéosurveillance peuvent justifier le licenciement d’un salarié filmé en train de dérober un ordinateur portable.

### Mission 2

**Question 2.1. Distinguer les parties prenantes de l’entreprise GEMDOUBS et présenter leurs attentes.**

| Parties prenantes | Attentes principales |
|---|---|
| Internes : dirigeants, salariés, actionnaires | Pérennité et résultats pour les actionnaires ; sécurité, bonnes conditions de travail, formation et évolution pour les salariés. |
| Clients | Produits de qualité et service fiable, adaptés à leurs besoins. |
| Collectivités, grande distribution et associations fournisseuses de papiers-cartons | Relations de partenariat et collecte régulière des matières recyclables. |
| Collectivités locales et riverains | Emplois et retombées locales, maîtrise des nuisances et respect de l’environnement. |
| Services publics et société | Respect des exigences légales et contribution à la préservation des ressources. |

Les parties prenantes internes participent à l’entreprise ; les parties prenantes externes sont concernées par son activité ou contribuent à celle-ci. Leurs attentes peuvent diverger, ce qui conduit GEMDOUBS à les concilier dans sa démarche RSE.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Parties prenantes internes et externes : attentes de performance, de qualité, de bonnes conditions de travail, de partenariats locaux et de respect de l’environnement.

**Question 2.2. Expliquer la principale difficulté rencontrée par GEMDOUBS sur le marché du travail, ses raisons et ses conséquences sur l’entreprise.**

GEMDOUBS peine à recruter des salariés qualifiés, notamment des ouvriers capables de maîtriser des procédés complexes et spécifiques. Le secteur manque d’attractivité et de jeunes candidats : 34 % des salariés ont 50 ans ou plus, tandis que les moins de 30 ans représentent 12 % des effectifs. Les apprentis ne comptent que pour 1,9 % du personnel. En conséquence, 56 % des recrutements étaient jugés difficiles en 2020, contre 43 % en 2017. Ces tensions compliquent le renouvellement des compétences, risquent de freiner l’activité et rendent plus difficile la fidélisation du personnel. GEMDOUBS agit sur la qualité de vie au travail pour attirer et retenir ses salariés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le manque d’attractivité et de candidats qualifiés complique les recrutements, fragilise le renouvellement des compétences et peut freiner l’activité.

**Question 2.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si GEMDOUBS peut utiliser la vidéosurveillance pour prendre la décision de licencier le salarié filmé dans l'atelier de production en train de dérober un ordinateur portable.**

1. **Problème de droit :** l'employeur peut-il utiliser des images de vidéosurveillance pour justifier le licenciement d'un salarié ?
2. **Règle :** le dispositif doit être justifié par la tâche et proportionné à l'objectif poursuivi. Le salarié doit en avoir été informé au préalable ; le CSE doit être informé et consulté avant la mise en place du contrôle.
3. **Application :** protéger les biens et les personnes constitue un objectif légitime. Toutefois, le sujet ne précise pas si le salarié a été informé ni si le CSE a été consulté. La licéité de la collecte des images dépend du respect de ces obligations.
4. **Conclusion :** GEMDOUBS peut invoquer les images pour justifier le licenciement seulement si le dispositif est régulier et proportionné.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Utilisation possible uniquement si la vidéosurveillance est justifiée et proportionnée, et si le salarié et le CSE ont été informés selon les règles applicables.

## 3. L’entreprise GEMDOUBS et son activité

La centrale de cogénération biomasse fournit de la vapeur à la papeterie et produit de l’électricité revendue à EDF, en valorisant notamment du bois d’origine locale. Le dossier porte sur le financement du projet, ses externalités et le risque juridique lié à l’utilisation du nom de domaine « Gemdoubs.com » par une autre entreprise.

### Mission 3

**Question 3.1. Caractériser les modes de financement utilisés pour investir dans la centrale de cogénération biomasse.**

Le coût de la centrale, de 87 millions d’euros, est couvert par des financements de plusieurs investisseurs : Akuo Energy, la Banque des Territoires, CAPG Energies Nouvelles, GEMDOUBS et le Crédit Agricole Franche-Comté Investissements. Fady Gemayel a également mobilisé un **emprunt bancaire privé** qu’il a investi dans le projet : il s’agit d’un financement par endettement. Enfin, Akuo Energy a proposé aux citoyens de participer au financement via la plateforme AkuoCoop : c’est du **financement participatif**.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Financements de plusieurs investisseurs, emprunt bancaire privé de Fady Gemayel et financement participatif des citoyens.

**Question 3.2. Déterminer les externalités provoquées par l’activité de la centrale de cogénération biomasse.**

Une externalité est un effet de l’activité sur des tiers qui n’est pas directement compensé. La centrale génère des effets bénéfiques pour le territoire : elle crée ou soutient des emplois dans la centrale, la papeterie et la filière bois, fournit de la chaleur à des bâtiments publics et valorise du bois local. Elle remplace aussi la production de vapeur par des énergies fossiles, ce qui réduit les émissions de $CO_2$. Des riverains évoquent toutefois des nuisances possibles, notamment des odeurs et du bruit. La pollution liée à la combustion est également une crainte exprimée, mais le dossier ne l’établit pas comme un effet constaté.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Externalités positives : emplois, chaleur locale, valorisation du bois et réduction des émissions de $CO_2$. Négatives possibles : odeurs, bruit et pollution.

**Question 3.3. Analyser, à l’aide d’un raisonnement juridique, si l’entreprise GEMDOUBS peut continuer d’utiliser le nom de domaine « Gemdoubs.com », également utilisé par une autre entreprise pour une activité de vente de vélos électriques.**

**Faits et parties :** GEMDOUBS utilise le nom de domaine « Gemdoubs.com » depuis sa création ; une autre entreprise l’utilise pour vendre des vélos électriques.

**Règle :** le nom de domaine revient en principe au premier arrivé, sauf atteinte à des droits antérieurs. Le risque de confusion s’apprécie notamment au regard de l’activité réelle des entreprises ; il peut fonder une action en concurrence déloyale.

**Application et conclusion :** l'utilisation ancienne de GEMDOUBS plaide pour son antériorité. Les activités étant différentes, un risque de confusion paraît limité. GEMDOUBS peut donc continuer à utiliser le nom si elle établit son antériorité et si celui-ci ne porte pas atteinte à un droit antérieur de l'autre entreprise.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut continuer d'utiliser « Gemdoubs.com » si elle établit son antériorité et ne porte pas atteinte à un droit antérieur.

# Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

**Bilan de l'épreuve :** Épreuve E3 de culture économique, juridique et managériale du BTS tertiaire, session 2023, code 23CEJM, durée quatre heures, sans coefficient imprimé. Le cas de la papeterie GEMDOUBS mobilise l'économie circulaire et la centrale biomasse pour évaluer l'analyse de l'environnement et des parties prenantes, le financement et les externalités, ainsi que le raisonnement juridique en droit des contrats, du travail et des noms de domaine.

### Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le macro-environnement regroupe les facteurs politiques, économiques, socioculturels, technologiques, écologiques et légaux qui créent des opportunités ou des menaces.
- L'économie circulaire limite les déchets et le gaspillage des ressources, notamment par le recyclage, le réemploi et l'approvisionnement durable.
- Une externalité est un effet positif ou négatif de l'activité économique sur des tiers, qui n'est pas directement pris en compte dans le prix.
- Un nom de domaine n'est pas un titre de propriété intellectuelle ; le risque de confusion s'apprécie notamment au regard des activités réelles des entreprises.

### Points de vigilance & attentes du jury

- Relier chaque opportunité de l'environnement à un élément précis du cas et aux choix de GEMDOUBS.
- Pour chaque question juridique, présenter les faits, la règle applicable, son application aux faits et une conclusion claire.
- Distinguer les sources de financement : emprunt, investisseurs et financement participatif.
- Présenter séparément les effets positifs et négatifs de la centrale sur les entreprises, les habitants et le territoire.

## Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

**Q : Comment repérer les opportunités du macro-environnement dans ce sujet ?**

Classez les éléments du dossier selon les facteurs politiques, économiques, socioculturels, technologiques, écologiques et légaux. Retenez ceux qui peuvent favoriser GEMDOUBS, comme la loi AGEC, la demande de carton et l'intérêt pour les produits recyclés.

**Q : Comment distinguer les différents modes de financement de la centrale ?**

Relevez qui apporte les fonds et sous quelle forme. Le prêt bancaire est un financement externe par emprunt, tandis que les investisseurs apportent des capitaux. La participation des citoyens via une plateforme est un financement participatif.

**Q : Comment gérer le temps pour les trois missions de l'épreuve ?**

L'épreuve dure quatre heures et comporte neuf questions réparties entre trois missions. Parcourez d'abord le sujet et les annexes, répartissez le temps entre les questions et gardez une marge pour relire vos réponses et vérifier vos conclusions juridiques.

**Q : Quelle méthode de raisonnement juridique appliquer aux questions du sujet ?**

Présentez les faits utiles, formulez la règle de droit tirée des textes fournis, appliquez-la aux faits et terminez par une conclusion répondant directement à la question. Distinguez les conditions légales des simples affirmations des parties.

**Sujet officiel associé (PDF) :** https://coursbtsccst.fr/assets/annales/bts-ccst/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS CCST - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf
**Ressources BTS Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques :** Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.